

COMMUNIQUÉ

Réf/N°/005./DG/OGP-SA/CA

Portant Interdiction formelle de toute publicité dans ou à proximité des lieux de culte

L'Office Guinéen de Publicité (OGP) informe l'ensemble des Régies publicitaires, annonceurs et acteurs du secteur, qu'il est strictement interdit d'installer, de maintenir ou de diffuser toute forme de publicité dans ou à proximité immédiate des lieux de culte, toutes confessions confondues.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la mission de régulation de l'OGP et vise à :

- préserver le caractère sacré, moral et neutre des lieux de culte ;
- éviter toute forme d'amalgame entre pratiques commerciales et espaces religieux ;
- protéger la sensibilité des fidèles et prévenir tout risque d'atteinte à la cohésion sociale ;
- garantir une régulation éthique, professionnelle et responsable du secteur publicitaire national.

La présente interdiction prend effet à compter du mercredi 19 novembre 2025.

Les Régies disposent d'un délai de deux (2) semaines, soit jusqu'au mardi 03 décembre 2025 inclus, pour :

- procéder au retrait intégral de tous les supports publicitaires présents dans les zones concernées ;
- informer l'ensemble de leurs partenaires et annonceurs du respect strict de cette mesure.

Passé ce délai :

- l'OGP procédera au démantèlement immédiat, aux frais de la régie concernée, de tout support non retiré ;

 Guinée

BP: 838 - Conakry - République de Guinée - Compte bancaire: 001-190 - 2011000518 - 28 BCRG

Siège: Taouyah Herveya, Immeuble El hadj Yaya DIANE, Tél: +224 613 13 13 93

www.ogp.gov.gn

- des sanctions administratives et financières seront appliquées conformément aux textes en vigueur ;
- toute récidive entraînera la suspension temporaire ou le retrait définitif de la licence de la Régie concernée.

L'OGP mènera des opérations de contrôle sur l'ensemble du territoire pour veiller à l'application stricte de cette décision.

L'Office Guinéen de Publicité appelle l'ensemble des Régies à faire preuve de diligence et de responsabilité afin de contribuer à la préservation de l'harmonie sociale et au respect des valeurs culturelles et spirituelles qui fondent notre Nation.

Conakry, le 18 novembre 2025



Le Directeur Général


Aladji Cellou CAMARA